

Maîtriser la gestion des associations

SUR-MESURE

Objectif de formation

Optimiser la gestion d'une association

B Programme

Le cadre juridique et les obligations fiscales

La loi 1901

Les textes réglementaires applicables Le règlement du 16 février 1999

Les règles propres aux associations

Les règles fiscales spécifiques :

la taxe sur la valeur ajoutée

l'impôt sociétés

Le budget prévisionnel

Le calcul du prix de revient des produits

Les produits, charges et immobilisations

Le contrôle de gestion

Les états de fin d'année

Savoir lire et comprendre un bilan et un compte de résultat Savoir établir et contrôler les états de fin d'année

+

Les points forts de la formation

• Avis d'un participants lors de l'évaluation finale : "Facilité des échanges, bonne capacité à rebondir sur des questions et des cas particuliers"

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Gestionnaire et personnel des associations

Durée

2 Jours dont 14 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

730 € par stagiaire Prix 2026

Adresse

Quimper - CFTMI/CEL 145 Avenue de Keradennec, CS 76029,

29330 Quimper

https://cci-formationbretagne.fr/finistere

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Connaître les obligations fiscales et comptables des associations. Etablir un budget prévisionnel et les états de fin d'année.

PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

Dans le cadre de notre process qualité : évaluation systématique des éléments acquis en fin de formation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques, nombreux exercices d'application s'appuyant sur des cas concrets, pédagogie active et participative. Une part importante du stage sera consacrée à la résolution des problèmes propres à chaque participant



• 17 + 24 septembre 2026

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr



Contacts







